



Année Scolaire 2025-2026

Collège Saints Louis et Zélie Martin

3 rue du Doc. Maurice Freysz
67000 Strasbourg
Directrice : Sr Marie Jammot
Directrice adjointe : Madame Gaujard de Gail
direction@college-lzm.fr

Association Collège Martin
Président : Nathalie Bastiat
Trésorier : Robin Pierron

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

Procédure

Les demandes d'inscription se font à partir du **21 octobre 2024** pour l'année scolaire 2024- 2025.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site du collège Sts Louis et Zélie Martin. Les parents doivent prendre rendez-vous avec la directrice qui les rencontrera, accompagnés de l'élève.

Dans tous les cas, l'inscription n'est considérée comme effective qu'après réception du dossier complet, (toutes les rubriques doivent être remplies) dans la limite des dates demandées et après confirmation par courriel du collège.

Merci de ne pas imprimer les fiches de renseignements et autres fiches à compléter en recto-verso



Pièces à fournir

Par famille

- La fiche d'engagement des parents (Annexe 1)
- La liste de personnes susceptibles d'aider le collège (Annexe 2)
- 1 photocopie du livret de famille (pages des parents et des enfants concernés)
- Certificat de baptême et date de la première communion (le cas échéant)
- L'autorisation de filmer, photographier, remplie pour tous les enfants (Annexe 3)
- L'autorisation de participation ponctuelle au panier-repas, remplie pour tous les enfants (Annexe 4)
- L'autorisation de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur, remplie pour tous les enfants (Annexe 5)
- L'avis d'imposition de l'année 2024 sur les revenus 2023
- Attestation de coefficient familial (disponible sur le site de la CAF)

Par enfant

- 1 fiche individuelle de renseignements (à télécharger),
- 1 photocopie des derniers bulletins scolaires de l'année en cours** et de l'année précédente
- 3 enveloppes timbrées (20 g – 11 cm x 22 cm)

Chèques à fournir (à l'ordre de l'ACM)

- 1 chèque de **130 €** de frais d'inscription **par famille** : **encaissé immédiatement et non remboursable en cas de désistement,**
- 1 chèque** de **20€** de frais de participation aux photocopies
- 1 chèque correspondant à la première mensualité (**par enfant**) de la scolarité **encaissé en août 2025 et remboursable, sur demande de la famille, si désistement uniquement en cas de force majeure (mutation, perte d'emploi, décès sur justificatifs).**

A la rentrée, il vous faudra également fournir :

- Un certificat de radiation de l'établissement précédent,
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle d'accident »
- Le cas échéant, votre nouvelle adresse.



Règlement financier

Frais d'inscription (nouvelles familles)

Les frais d'inscription s'élèvent à **130 €** par nouvelle famille. Ils sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont répartis sur 10 mensualités, de septembre à juin inclus **et sont dégressifs si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits.**

Le tarif appliqué dépend du coefficient familial :

Tranche 1	Jusqu'à 10 064 €
Tranche 2	De 10 065 € à 25 659 €
Tranche 3	De 25 660 € à 73 369 €
Tranche 4	De 73 370 € à 157 806 €
Tranche 5	Au-delà de 157 807 €

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
1er enfant	280 €	310 €	340 €	370 €	400€
2ème enfant	250 €	290 €	310 €	340 €	370 €
3ème enfant et suivants	220 €	260 €	280 €	310€	340 €

Mensualités suivantes : Les 10 mensualités suivantes sont versées de septembre à juin compris, **au plus tard le 5 de chaque mois**. Pour simplifier la gestion et éviter les oublis, nous demandons aux familles de mettre en place un virement automatique. Exceptionnellement, il est possible de remettre 10 chèques (ou moins si vous voulez regrouper des mensualités) qui seront encaissés aux échéances prédéfinies, **mais il est préférable de privilégier autant que possible le virement bancaire**, ce qui facilitera grandement la tâche du trésorier bénévole (RIB en fin de dossier).

Veillez à surveiller vos versements et à contacter le trésorier si vous avez le moindre doute.

En raison de la situation actuelle, le collège compte sur la participation de chaque famille dans l'organisation des différents événements qui contribuent à son financement. Nous invitons les parents ne pouvant pas s'y investir à payer une mensualité supplémentaire de 300 euros.

Bourses

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez solliciter une aide financière, sous forme de bourse, auprès de l'un de ces deux organismes: Association Education Solidarité (AES), Mouvement Catholique des Familles (MCF). Demandez les coordonnées au trésorier.



Manuels scolaires

Les livres utilisés comme support de cours sont achetés par les familles. Chaque élève reçoit également des photocopiés imprimés par le collège. Les frais de participation, à hauteur de **20 €** par élève, sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Panier-repas

Les élèves peuvent rester au panier-repas qui est assuré lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un courrier pour inscrire votre enfant vous sera envoyé fin août 2025.

L'uniforme

Les élèves doivent porter tous les jours l'uniforme aux couleurs du collège, à savoir : une jupe pour les filles ou un pantalon bleu marine (ou bermuda selon la saison) pour les garçons, ainsi que le polo blanc ou la chemise blanche (manches courtes ou manches longues selon la saison) avec pull col V vert.

Tout vêtement supplémentaire est porté dessous.

Les pulls sont en vente sur le site [Marc&Spencer](https://www.marcspencer.com), vous pouvez d'ores et déjà nous demander la référence.

Une bourse aux livres et aux uniformes sera organisée fin juin : Merci de nous contacter par e-mail si vous êtes intéressés.



Annexe 1 - Engagement des parents

Monsieur et madame

1 - Ont bien pris connaissance de la charte du collège Sts Louis et Zélie Martin, composée des quatre documents suivants :

- charte fondatrice
- règlement financier
- projet spirituel
- engagements mutuels

et y adhèrent.

Conscients de l'importance d'une collaboration étroite entre la famille et le collège, ils s'engagent à faire respecter cette charte par leur enfant et veilleront en particulier **à ne pas contester l'autorité du corps professoral devant l'élève.**

2 - Ils autorisent l'établissement à saisir informatiquement les renseignements pour les fichiers du collège et de l'académie de Strasbourg.

3 – Ils s'engagent à faire la promotion du collège car le collège Sts Louis et Zélie Martin est un collège libre hors contrat. Cette liberté a un coût.

4 – Ils s'engagent à répondre aux besoins du collège et à intégrer l'une ou l'autre équipe suivante : (merci de cocher la case de votre choix).

- *oui* aider l'équipe entretien à faire les travaux nécessaires au bon fonctionnement
- *oui* aider l'équipe du comité des fêtes à organiser les différentes festivités de l'année.
- *oui* aider l'équipe des ventes qui permettront une rentrée d'argent supplémentaire

5 – Ils autorisent l'établissement ou son association de gestion à partager leurs coordonnées (Nom et prénoms des parents, prénoms et classes des enfants scolarisés au collège et un numéro de téléphone : _____) avec les autres parents d'élèves afin de favoriser les liens et l'entre-aide entre les familles qui le désirent (merci de cocher la case de votre choix) :

oui *non*

Fait à Strasbourg, le

Signature(s)



Annexe 2 – Personnes susceptibles d’aider le collège

La participation financière qui vous est demandée pour la scolarité de chaque élève ne couvre pas son coût réel. C’est pourquoi, il est important que vous nous communiquiez ci-dessous, les noms et adresses de proches qui seraient susceptibles de nous aider financièrement afin que nous leur fassions parvenir nos lettres d’informations à partir de la rentrée prochaine si l’inscription de votre enfant est validée. Ces dons seront déductibles fiscalement.

Parents d’élèves (Nom de Famille) :

Civilité <small>merci d’entourer la mention utile</small>	Nom <u>en lettres</u> <u>capitales</u>	Adresse <u>en lettres</u> <u>capitales</u>
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		



Annexe 3 - autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image

Nous soussignés :
parents de (tous les enfants inscrits au collège) :

NOM

Prénom(s)

Classe(s)

- autorisons
 n'autorisons pas

l'Association Collège Martin, le collège, les professeurs ou leurs représentants :

- à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant ou mes enfants,
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,
- à diffuser sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) sur le site internet, les réseaux sociaux du collège, plaquettes, documents de présentation de l'établissement.

Fait à : le :

Signatures des représentants légaux

(père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »



Annexe 4 - autorisation ponctuelle d'activités extrascolaires du collège

**FICHE d'AUTORISATION
DE PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES
A L'INTERIEUR OU L'EXTERIEUR DU COLLÈGE POUR 2025-2026**

Monsieur ou Madame (merci d'indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

- à participer ponctuellement au panier-repas pour **impératifs personnels justifiés et après l'accord de l'établissement** ou lors de repas de classe,
- à sortir de l'enceinte du collège pour se rendre sur le terrain de sport accompagné d'un professeur, lors d'un panier-repas ou de défis sportifs.

Date :

Signature



Annexe 5 – autorisation parentale de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur

Monsieur ou Madame (merci d'indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

à quitter le collège, au cours de l'année scolaire 2025-2026, en cas d'absence d'un professeur.

Matin

oui

non

Après-midi

oui

non

Date :

Signature des parents

